



## Réglementation club 2008



### La participation aux courses :

Les coureurs doivent obligatoirement participer aux épreuves organisées par le club ( dans leur catégorie), sous peine de non-remboursement du timbre et du prix club.

Pour les coureurs ayant la double affiliation UFOLEP/FFC, le championnat du Cher est prioritaire sur toute autre course.

Le remboursement des timbres pour les coureurs UFOLEP ne se fera que contre remise de justificatifs ( à demander à l'organisateur de la course ).

Les engagements pour les courses FFC se font auprès de René LEDUC. Les engagements au téléphone ne sont pris que le lundi et mardi de 19h00 à 21h00 au 04 70 06 12 01.

Pour l'école de cyclisme, les éducateurs prendront les engagements une semaine avant l'épreuve .

### La licence :

Lors des mutations, le coureur est responsable de sa licence, il doit donc effectuer toutes les démarches nécessaires et payer la mutation. Le club remboursera la mutation dès l'enregistrement de la licence auprès du comité du cher.

Tous les coureurs paieront leur licence ainsi que la cotisation club ( fixée à 15€ en 2007-2008 )

Les coureurs faisant partie du comité directeur seront exemptés du paiement de la cotisation.

### Equipements :

Tout coureur recevra une dotation de départ d'un maillot et un cuissard. Suivant le nombre de courses auxquelles il participe, il recevra une dotation complémentaire.

En 2008, le club renouvellera l'équipement des coureurs avec 1 maillot et un cuissard ; il sera possible d'avoir un maillot et/ou cuissard long au lieu du maillot et cuissard courts.

Le comité directeur de l'ECBC, dans sa délibération du 9 novembre 2007, a décidé pour 2008 de prendre en charge 45€ sur l'achat d'une veste thermique par un coureur.

Tout coureur peut acheter des équipements supplémentaires, ils seront commandés dès la réception du règlement.

Pour toute demande concernant les équipements vestimentaires, contacter :

Gilles Jacquet : 2 bis rue de la Croix St Etienne 18510 Menetou-salon Tel. 06 50 34 24 00.

### Récompenses :

Les Pass cyclisme se verront attribuer un prix jusqu'à la 8<sup>ème</sup> place. Les autres coureurs devront se référer à la grille de prix.

En cas de changement de club, l'ECBC est en droit de ne pas payer au coureur les prix club de la saison écoulée.

Seuls les coureurs UFOLEP qui auront des victoires se verront remettre une veste avec manches amovibles lors de l'assemblée générale.

Chaque coureur aura en sa possession le règlement intérieur et les statuts. Les coureurs FFC auront en plus la grille de prix actualisée.

Il est obligatoire d'envoyer chaque mois, l'état de ses résultats ainsi que les participations aux courses.

Une réunion coureur se déroule chaque année au mois d'octobre afin de faire le bilan de la saison ainsi que des propositions d'amélioration.

### Responsable UFOLEP :

M Gilles Jacquet - 2 bis rue de la Croix St Etienne - 18510 Menetou-salon Tel. 06 50 34 24 00

### Responsable FFC :

M René LEDUC - Les Gravières - 03360 Braize - Tel 04 70 06 12 01